



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de INGWILLER  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site ANC. MAAS, 26, rue de la moder sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **INGWILLER** :

**ANC. MAAS**  
**n°67SIS06779.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **INGWILLER**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe



Nadia IDIRI



## Identification

---

Identifiant	67SIS06779
Nom usuel	ANC. MAAS
Adresse	26, rue de la moder
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	INGWILLER - 67222
Caractéristiques du SIS	<p>L'exploitation de l'ancienne usine de thermomètres au mercure a débuté en 1922 et a cessé en 1991. Lors de la cessation d'activité le sol est apparu pollué par le mercure.</p> <p>Le PV de récolement a été établi le 23/09/1998.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Les risques pour l'environnement sont limités, le mercure étant sous forme insoluble (95% métal, 5% sulfure).</p> <p>L'AP du 06/06/95 a prescrit l'élimination des déchets stockés et une étude de la contamination du site par le mercure. L'étude réalisée début 1996 a conclu à une pollution très faible des sols en profondeur malgré des teneurs ponctuellement élevées en surface, à une contamination des berges de la Moder, à l'absence de mercure dans les eaux de surface et des traces dans les eaux souterraines.</p> <p>L'AP du 23/12/96 impose la réalisation d'une étude et l'AP du 18/12/97 prescrit les mesures de dépollution et de mise en sécurité du site par le démantèlement, la mise en place d'une chape étanche, l'enlèvement des sédiments pollués et le contrôle. Les travaux ont été réalisés en 1998.</p> <p>Le site a été réhabilité en terrain de sport. Le rapport de fin de travaux ne relève aucune anomalie des eaux de la Moder. Des traces de mercure restent décelables dans les eaux souterraines.</p> <p>Le suivi annuel des eaux souterraines est réalisé par le propriétaire des terrains. En 2006, les résultats d'analyse des eaux, transmis par la commune, montraient une valeur de 0,3 µg/l pour les eaux souterraines, et une valeur inférieure à 0,2 µg/l pour les eaux de la Moder.</p> <p>Les derniers résultats d'analyse des eaux, transmis par la commune le 22 avril 2008, montrent, pour la teneur en mercure, des valeurs inférieures à 0,05 µg/l pour les eaux souterraines et pour les eaux de la Moder. Ces valeurs sont en dessous des seuils de quantification du laboratoire, en conséquence la surveillance est arrêtée.</p> <p>A notre connaissance, ce site n'a pas connu dernièrement d'évolution particulière.</p>

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0025	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0025">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=67.0025</a>
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6700352	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6700352">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6700352</a>
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.01934	

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1027681.0 , 6871872.0 (Lambert 93)

Superficie totale 9863 m<sup>2</sup>

Perimètre total 601 m

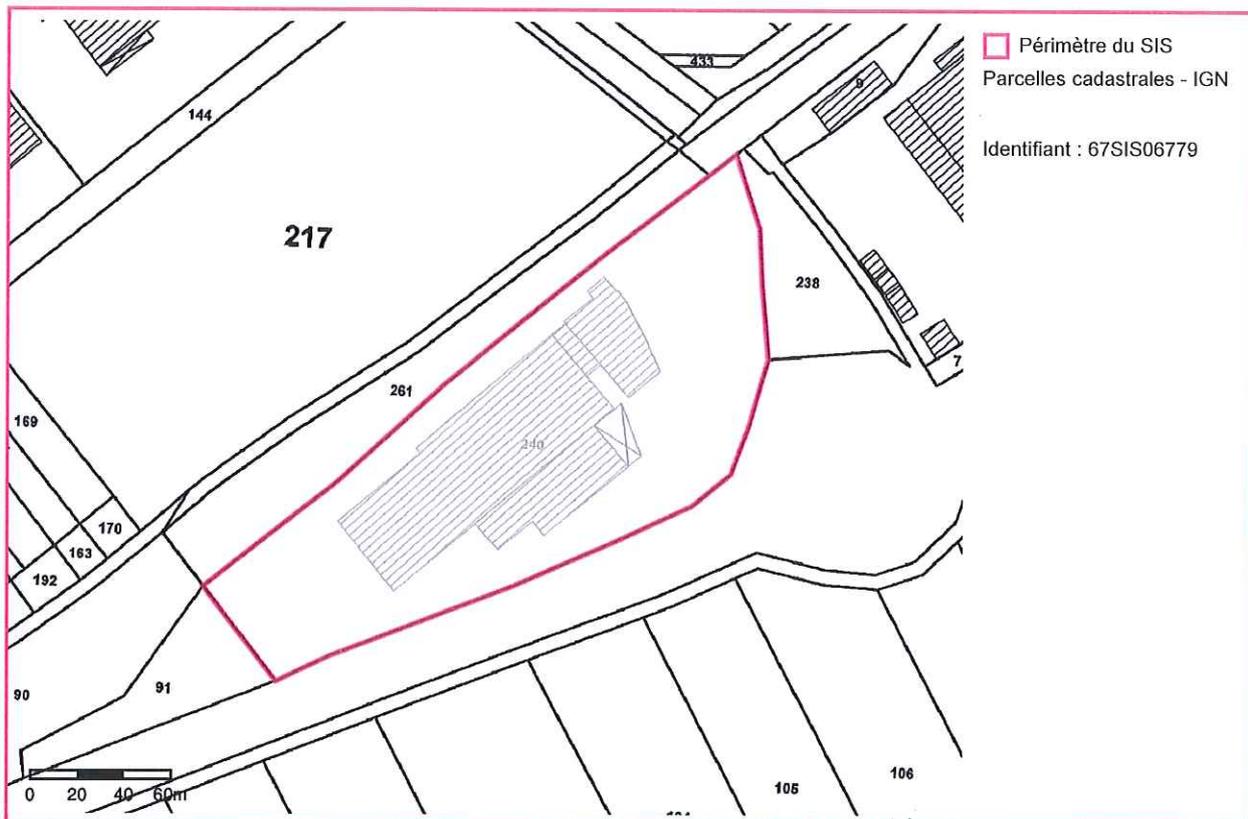
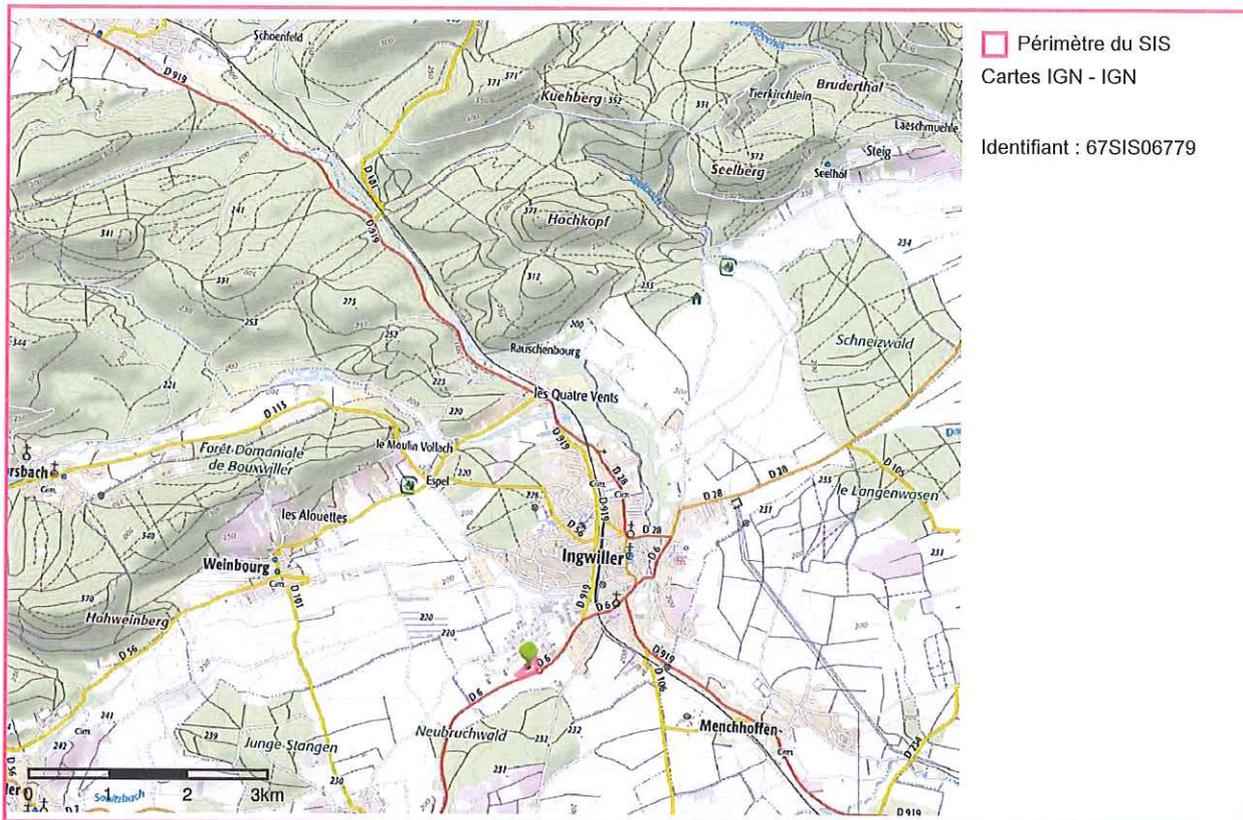
## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
INGWILLER	12	240	29/10/2014

## Documents

# Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

vu } pour être annexé  
à l'arrêté de ce jour



Le Préfet et par délégation  
L'Adjointe Générale Adjointe

Nadia IDRI